

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des associations en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSQ, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY

Absents excusés : Jean-Marc VARIN, Annick JOUFFLINEAU, Pauline BOSCHER

Date des convocations : 29 juin 2021

Date d'affichage : 13 juillet 2021

Monsieur Stéphane LECHANOINE remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur Jean-Marc VARIN, conseiller municipal de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Monsieur Benoît LAVARDE pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

ESPACE FRANCE SERVICES : POINT SUR LE DOSSIER

Madame le Maire donne la parole à Maryline VAUTIER pour faire le point sur le projet de l'Espace France Services.

L'ouverture de l'espace France Services est prévue pour le 1^{er} octobre 2021 avec la labellisation. Il ouvrira environ 15 jours avant pour que tout soit opérationnel à la date prévue.

Le personnel de la MSA est en cours de formation. Le personnel qui sera recruté par la commune débutera les formations au 1^{er} septembre.

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de créer un vitrage pour l'espace visio. Elle a demandé un devis à l'entreprise ORQUIN pour la fourniture et la pose d'un châssis fixe. Il s'élève à 988.00 € HT soit 1 185.60 € TTC.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°07/01 : ESPACE FRANCE SERVICES : CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Considérant la nécessité de créer deux emplois permanents en raison de la création d'un Espace France Services, Madame le Maire propose au conseil municipal la création, à compter du 1^{er} septembre 2021 :

- d'un emploi permanent d'agent d'accueil et de gestion administrative relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint administratif à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 18h/35H.

- d'un emploi permanent d'agent d'accueil et de gestion administrative relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint administratif à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 6h/35H.

Ces emplois permanents seront pourvus par 2 agents contractuels en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3 5°

Les agents contractuels seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif.

Les candidats devront justifier au minimum d'un niveau baccalauréat et d'expériences professionnelles dans l'accueil et une maîtrise des outils informatiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

LOTISSEMENT 'BOCAGE DE L'ELLE' : POINT SUR LES TRAVAUX

Madame le Maire laisse la parole à Philippe GAILLARDON pour faire le point sur les travaux du lotissement 'Bocage de l'Elle'.

Au vu des conditions climatiques, les travaux de viabilisation ne sont toujours pas terminés.

Le cabinet CAVOIT était présent le lundi 5 juillet pour effectuer le bornage des terrains.

6 parcelles + le macro lot B ont été pré-réservées.

Concernant les logements HLM, le début de la construction ne pourra débuter qu'en septembre suite au problème d'approvisionnement en matériaux.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°07/02 : LOTISSEMENT 'BOCAGE DE L'ELLE' : MODALITÉS DE VENTE DES PARCELLES

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou à un de ses adjoints pour signer :

- Les promesses unilatérales de vente concernant le lotissement 'Bocage de l'Elle' sis commune de Saint Clair sur l'Elle, qui seront reçues par Maître Marcel MACRÉ, notaire à Saint Clair sur l'Elle.
- L'acte de dépôt de pièces du lotissement, les actes de vente à recevoir par ledit Maître Marcel MACRÉ
- Tous documents afférents au dossier

DÉLIBÉRATION 2021 - N°07/03 : LOTISSEMENT 'BOCAGE DE L'ELLE' : MANDAT DE VENTE NON EXCLUSIF

Madame le Maire donne lecture du projet de mandat de vente non exclusif établi par Maître Marcel MACRÉ, notaire à Saint Clair sur l'Elle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le mandat de vente non exclusif à Maître MACRÉ, notaire à Saint Clair sur l'Elle concernant le lotissement 'Bocage de l'Elle'.

Ce mandat de vente non exclusif permettra notamment au notaire de faire de la publicité pour le lotissement.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°07/04 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire demande à ce que les subventions soient votées par ligne. En effet, Madame Anne-Marie RABEC étant membre de bureau dans une association.

Les subventions versées pour l'année 2021 aux associations sont ainsi votées :

Subventions imputées à l'article 6574 du budget communal

- | | |
|--|------------|
| - Association des Anciens Combattants de St Clair sur l'Elle | 300,00 € |
| - Association des Cheveux Blancs de St Clair sur l'Elle | 1 500,00 € |

Total : 1 800.00 €

Les associations EOLE, Club Créatif, Club de l'amitié et Vélo Club de l'Elle ont répondu ne pas solliciter de subvention de fonctionnement au titre de soutien aux associations pour l'année 2021.

Benoît LAVARDE a assisté à la réunion de l'UCA le lundi 5 juillet. Si les conditions sanitaires le permettent, un apéro-concert aura lieu mi-septembre devant la mairie.

Ils espèrent pouvoir organiser également une semaine commerciale pour les fêtes de fin d'année.

Le nouveau bureau de l'UCA s'établit ainsi :

Présidente : Sandrine LELIEVRE

Vice-présidente : Pauline CHARPENTIER

Secrétaire : Maxime Patrix

Le Conseil Municipal souhaite à toutes les associations de pouvoir reprendre leurs activités normalement à la rentrée de septembre.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION AVEC LE CAUE POUR LE PRESBYTERE

Madame le Maire rend compte de la réunion avec les services du CAUE de la Manche concernant le devenir du presbytère. Elle présente la note du patrimoine du presbytère avec notamment l'évolution du site au cours de l'histoire, de chaque bâtiment (presbytère côté bourg - côté jardin, le garage, la ferme).

Elle détaille les 2 scénarii pour le devenir du presbytère.

Il est demandé une estimation du bâtiment et du terrain.

Madame le Maire rappelle la réunion du 7 septembre à 20h30 avec le CAUE et tous les conseillers municipaux pour réévoquer l'ensemble des projets : presbytère, Bergerie, trottoirs et/ou liaisons douces.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°07/05 : SAINT-LÔ AGGLO : CONTRAT DE RELANCE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Madame le Maire donne lecture du contrat de relance et de transition écologique transmis par Saint-Lô Agglo.

Saint-Lô Agglo a souhaité candidater à l'élaboration d'un contrat de relance et de transition écologique afin d'être accompagné dans le développement de son territoire.

Le contrat de relance et de transition écologique de Saint-Lô Agglo s'articulera autour des 3 orientations issues du PADD et validées politiquement en conseil communautaire le 20 décembre 2019.

Axe 1 - L'Agglo attractive : Assurer une croissance économique et un accueil de population en développant l'attractivité du territoire

Axe 2 - L'Agglo solidaire : Valoriser la ruralité du saint-lois pour un développement réussi à l'ensemble des communes

Axe 3 - L'Agglo durable : Mettre en œuvre la transition environnementale en cultivant l'innovation et en améliorant la qualité de vie.

Le recensement des opérations communales pouvant s'inscrire au sein du contrat de relance et de transition écologique se fait via un appel à candidature mené par le service de développement et d'appui aux communes de Saint-Lô Agglo.

Les opérations, sous maîtrise d'ouvrage communale, devront s'inscrire au sein de fiches projets spécifiques s'articulant autour de 4 thématiques :

- La rénovation énergétique des bâtiments communaux
- La réhabilitation des cœurs de bourg

- Le développement des mobilités douces communales
- L'accès aux services et équipements de proximité

Les opérations recensées devront répondre à des critères de transition écologique et s'intégrer au sein d'un projet global à l'échelle de votre territoire.

Madame le Maire indique que les fiches projet seront à transmettre avant le 15 juillet.

Elle propose 4 fiches projets :

- La Bergerie
- La Maison des associations (selon l'audit énergétique)
- Les liaisons douces (partie piétonne/partie piste cyclable)
- Le skate-park

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces fiches projets et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Maison des associations :

Les travaux de peinture et de menuiserie (parquet) devraient pouvoir se faire pendant les vacances de février 2022.

Philippe GAILLARDON attend toujours les devis pour le pourtour extérieur de la maison des associations.

Ordures ménagères :

Suite au listing des points de collecte nécessitant un traitement particulier, Madame le Maire a rencontré le service de Saint-Lô Agglo gérant les ordures ménagères.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Syndicat scolaire de l'Elle :

Madame le Maire informe du départ en retraite de Maryse FOUCHARD au 31 août 2021 après 42 ans de services aux écoles de St Clair sur l'Elle. Une cérémonie a eu lieu le lundi 5 juillet à l'école. Les conseillers municipaux lui souhaitent une bonne retraite bien méritée.

Don du sang :

Madame le Maire indique les dates de collectes de sang pour 2022. Il s'agira des 27 janvier, 12 avril et 21 septembre 2022.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, Madame le Maire a décidé de clore la séance.